



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, à compter de 19h30, au lieu habituel des séances et à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Yvon Laramée ainsi que mesdames les conseillères Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault et messieurs les conseillers Carol Boivin et Maurice Séguin

Était également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 10.5 Déléation au PNMO pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

##### RÉSOLUTION 2018-06-248

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** le Parc National du Mont-Orford (PNMO), en vertu de sa lettre du 24 mai 2018, s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** le PNMO désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

**QUE** la municipalité délègue au PNMO, représenté par Mme Brigitte Marchand, directrice, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur du parc tel que montré sur les cartes 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017* situé sur le territoire du Canton d'Orford ;

**QUE** la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur PNMO et sur le comité de coordination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Copie certifiée conforme ce 5 juin 2018,**  
d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

**Ginette Bergeron**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière ou spéciale »